

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3360

présenté par

M. Garot, M. Delautrette, M. Dufau, M. Leseul, M. Barusseau, M. Eskenazi, M. Fégné, Mme Jourdan, M. Roussel, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, Mme Froger, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	580 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	580 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	580 000	580 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à sécuriser les ressources de l'ADEME dédiées à l'appui aux Réseaux pour Éviter le Gaspillage Alimentaire (RÉGAL), et plus largement à appeler l'attention du Gouvernement sur le caractère essentiel de l'action de l'ADEME en matière d'alimentation durable.

Sur le terrain, les acteurs engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire ont fait part de leur inquiétude sur la possible réduction, voire la suppression des crédits consacrés par l'ADEME à l'Alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2023, 9,7 millions de tonnes de déchets alimentaires ont été produits, dont 3,8 millions de tonnes étaient encore consommables. Face à ce qui est autant un non-sens éthique qu'une perte de valeur économique à tous les échelons de la chaîne alimentaire, il est plus que jamais nécessaire d'agir.

Depuis plus d'une décennie, la France est reconnue dans le monde pour sa « culture anti-gaspi » et sa capacité d'innovation sur ces questions. Au-delà de son caractère de politique publique, la lutte

contre le gaspillage alimentaire repose avant tout sur une grande variété d'initiatives et de pratiques qui engagent des acteurs économiques, politiques, associatifs et citoyens.

L'ADEME est l'un des piliers de ce riche écosystème, à la fois comme outil d'information et de communication (production d'études, de diagnostics, d'outils de mesure et de guides pratiques), de financement de projets et de coordination des actions nationales et territoriales, en particulier via les Réseau pour Éviter le Gaspillage alimentaire (RÉGAL). Elle constitue ainsi un pôle de référence et d'expertise sans équivalent en France dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En ce sens, l'abandon par l'Agence de tout ou partie de ces missions – et des lignes budgétaires correspondantes – aurait des conséquences néfastes pour l'ensemble des acteurs de l'anti-gaspi en France.

Cette coupe budgétaire est d'autant plus surprenante que de nouvelles règles européennes incluant des objectifs contraignants de réduction du gaspillage alimentaire ont précisément été entérinées au mois de septembre, et que la future Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC) fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire l'un de ses objectifs principaux.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est proposé de majorer de 580 000 €, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) » du programme n°181 « Prévention des risques » et de minorer à due concurrence, ceux de l'action 1 « Routes – Développement » du programme n°203 « Infrastructures et services de transports.

Ce montant correspond aux subventions de l'ADEME permettant de maintenir les aides aux six RÉGAL existant actuellement sur le territoire.

En l'espèce, ce mouvement ne sert qu'à assurer la recevabilité de cet amendement. Le groupe Socialistes et apparentés ne souhaite nullement minorer les crédits de l'action 1 du programme 203, et demande par conséquent au Gouvernement de lever le gage ou de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.